



GESTION PRIVÉE
WELLINGTON-ALTUS

**DOCUMENT DE DIVULGATION DES RELATIONS
JUN 2026**

INTRODUCTION

Wellington-Altus Gestion Privée inc. (WAGP, nous, notre, nos) a préparé le présent document d'information sur la relation (« DIR ») afin de vous présenter les produits et services offerts par WAGP, ainsi que pour expliquer la nature de votre ou de vos comptes et leurs caractéristiques, et nos responsabilités envers vous, notre client (vous, votre ou le client). Le présent DIR doit être lu conjointement avec la Convention de compte client de WAGP.

Nous croyons que la meilleure façon de vous aider à atteindre vos objectifs financiers, et pour nous de continuer à vous servir en tant que client apprécié, est de vous fournir le ou les types de comptes optimaux et un accès aux placements qui répondent le mieux à vos besoins. Notre objectif est de vous aider à gérer votre patrimoine et à investir de la manière la plus confortable pour vous, dans un environnement en constante évolution. Nous estimons que cela sera plus efficace si nous savons tous les deux à quoi nous attendre l'un de l'autre.

Nous mettrons à jour le présent DIR ainsi que tous les autres documents inclus dans cette trousse d'accueil lorsqu'il y aura des changements importants, en vous envoyant des mises à jour dans vos relevés et en vous dirigeant vers notre site Web à l'adresse suivante : www.wellington-altus.ca. Si vous avez par la suite des questions concernant le contenu de ce document, ou si vous devez modifier vos renseignements « Connaître son client » (KYC), veuillez communiquer avec votre conseiller ou votre gestionnaire de portefeuille (désignés tous deux comme votre conseiller). Une copie des renseignements KYC (définis ci-dessous) que nous recueillons vous sera fournie à l'ouverture du compte ainsi que lors de toute modification importante de ces renseignements.

Si vous avez des questions concernant WAGP ou le présent DIR, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante :

client.support@wellington-altus.ca

DESCRIPTION DE NOTRE SOCIÉTÉ

WAGP est une société de placement dite « courtier introducteur ». Les comptes de nos clients sont détenus dans le cadre d'une entente de garde auprès de notre courtier chargé de comptes, Financière Banque Nationale Inc., par l'entremise de sa division Réseau indépendant Banque Nationale (NBIN), une filiale de la Banque Nationale du Canada. NBIN exécute, règle et vous transmet les rapports de toutes vos opérations, et fournit à WAGP une indemnisation contractuelle vous garantissant que les placements indiqués sur vos relevés sont détenus par celle-ci à titre de dépositaire.

ENTITÉS LIÉES

WAGP est une filiale de Wellington-Altus inc. (« la Financière ») et fait partie du Groupe de sociétés Wellington-Altus, qui exploite une entreprise diversifiée de services financiers. Le Groupe de sociétés Wellington-Altus comprend WAGP ainsi que les entités affiliées suivantes :

1. La Financière, la société mère ;
2. Wellington-Altus Conseil Privé inc. (WACP) ;
3. Solutions de Conseillers Indépendants (SCI) ;
4. Wellington-Altus EU (WAEU) ;
5. Assurance Wellington-Altus (AWA) ;
6. Groupe Solutions Wellington-Altus (GSWP) ;
7. Services partagés Wellington-Altus (SWA).

Dans le cadre de notre relation avec vous, nous pouvons vous recommander de conclure des transactions ou des arrangements avec d'autres membres du Groupe de sociétés Wellington-Altus. Plus précisément :

- Vous pourriez recevoir une recommandation d'acheter (ou votre conseiller pourrait inclure dans vos portefeuilles gérés) des produits gérés par un gestionnaire de portefeuille qui est un employé et conseiller de WAGP ou de WACP, et cette même personne (conseiller) pourrait également être actionnaire de La Financière, la société mère de WAGP.
- Vous pourriez avoir la possibilité d'ouvrir un compte aux États-Unis par l'intermédiaire de WAUSA ;
- Vous pourriez avoir la possibilité d'acheter des produits d'assurance de WAI ;
- Vous pourriez avoir la possibilité d'acheter des produits d'assurance collective ou des solutions de retraite/avantages sociaux par l'intermédiaire de WAGS ;
- Vous pourriez avoir la possibilité d'acheter (ou votre conseiller pourrait inclure dans vos portefeuilles gérés) les comptes gérés unifiés (UMA) des Portefeuilles privés Platinum (PPP) et/ou des fonds exclusifs offerts par voie de notice d'offre, y compris MiBlox, pour lesquels iAS agit à titre de gestionnaire de fonds désigné (pour plus d'information, veuillez consulter la « Liste des émetteurs liés et reliés » disponible à l'adresse suivante : www.wellington-altus.ca/legal) ;
- Certains services administratifs ou corporatifs peuvent être fournis par WASSI, lesquels peuvent soutenir simultanément plusieurs entités du Groupe de sociétés Wellington-Altus.

WAEU est une filiale en propriété exclusive de La Financière qui dessert à la fois les clients résidant aux États-Unis et les clients résidant au Canada ayant des comptes fiscalement avantageux aux États-Unis. WAUSA est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Canada et est principalement réglementée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. WAUSA est également inscrite à titre de conseiller en placement aux États-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC). Par conséquent, les conseillers inscrits auprès de WAUSA sont également inscrits auprès de WAGP. Lorsqu'un conseiller vous fournit des conseils concernant un compte WAEU, il agit au nom de WAUSA ; lorsqu'il vous conseille au sujet d'un compte WAGP, il agit au nom de WAGP.

DESCRIPTION DE NOTRE RÔLE COMME COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

En tant que courtier en valeurs mobilières, nous agissons comme intermédiaire financier. Dans le secteur du courtage, il est courant que votre courtier soit parfois la contrepartie à la transaction (ce que l'on appelle une opération « pour compte propre »), lorsque nous détenons le titre et que nous vous le vendons ou que nous l'achetons de vous pour notre propre compte. Toutefois, en tant que courtier introducteur, notre modèle d'affaires consiste principalement à agir à titre de mandataire. Nous facilitons simplement les transactions entre vous, notre client, et un tiers qui se trouve de l'autre côté de la transaction. La nature d'une opération « à titre de mandataire » signifie que nous ne détenons aucun droit de propriété sur le titre négocié.

Le rôle d'intermédiaire financier que nous exerçons au nom de nos clients de détail constitue l'activité principale de WAGP.

RENSEIGNEMENTS « CONNAÎTRE SON CLIENT » (KYC)

WAGP accorde une grande importance à la formation de ses clients et les encourage à participer activement et à nous tenir informés de tout changement dans leur situation. Un élément clé de notre relation est le formulaire KYC que vous remplissez (notre Demande d'ouverture de compte client WAGP), qui est essentiel pour répondre à vos attentes, puisqu'il nous permet de bien comprendre votre situation personnelle et financière, vos besoins et objectifs de placement, votre horizon de placement, vos connaissances en matière d'investissement, votre profil de risque et toute restriction applicable (vos renseignements KYC).

Nous vous encourageons à :

- **Nous tenir à jour.** Les clients doivent fournir à WAGP et aux personnes inscrites agissant en son nom des renseignements complets et exacts. Ils doivent informer rapidement WAGP de tout changement à leurs renseignements KYC susceptible d'entraîner une modification des types de placements appropriés, comme un changement de revenu, d'objectifs de placement, de profil de risque, d'horizon de placement ou de valeur nette.
- **Rester informés.** Les clients doivent comprendre les risques et les rendements potentiels des placements. Ils doivent examiner attentivement la documentation fournie. Au besoin, ils devraient consulter des professionnels (avocat, comptable) pour des conseils juridiques ou fiscaux.
- **Nous poser des questions.** Les clients doivent poser des questions et demander des renseignements à WAGP afin de clarifier toute question concernant leur compte, leurs transactions, leurs placements ou leur relation avec WAGP ou ses représentants inscrits.
- **Suivre leurs placements.** Les clients doivent payer leurs achats de titres à la date de règlement, examiner la documentation de leur compte et revoir régulièrement leurs placements et leur rendement.

VOTRE COMPTE ET LES SERVICES ET PRODUITS OFFERTS PAR WAGP

WAGP est un courtier en valeurs mobilières inscrit auprès de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI/CIRO), offrant des services de négociation de titres, de prise ferme ainsi que de gestion et de conseil en placements. Nous proposons une vaste gamme de services à des particuliers, des sociétés, des entités non constituées en société, des fiducies, des organismes sans but lucratif et des fondations caritatives.

Voici un aperçu des principaux services et produits :

Comptes transactionnels et fondés sur des conseils (plateforme de conseil)

Votre conseiller est responsable de vous fournir des recommandations de placement appropriées et impartiales, conformément aux normes professionnelles, en fonction de vos renseignements KYC.

Vous (ou votre représentant autorisé) dirigez toutes les opérations et êtes responsable des décisions de placement dans votre compte.

Comptes gérés (plateforme Conseil + Gestion)

Également appelés comptes à gestion discrétionnaire, ces comptes permettent à votre conseiller (gestionnaire de portefeuille) de prendre des décisions de placement en votre nom, selon votre profil d'investisseur.

Vous ne donnez pas d'instructions et ne recevez pas de recommandations — votre conseiller agit directement pour vous en fonction de vos renseignements KYC.

Comptes gérés unifiés Platinum Private Portfolios (UMA)

Les portefeuilles Platinum Private Portfolios sont des portefeuilles modèles gérés activement de façon entièrement discrétionnaire par WAGP ou par sa société affiliée iAS (Independent Advisor Solutions Inc.).

Votre conseiller vous aide à choisir le portefeuille approprié selon vos renseignements KYC.

Les conflits d'intérêts liés à ces portefeuilles sont décrits dans le présent document et dans la divulgation des conflits d'intérêts.

Comptes distincts Crescent (plateforme SMA)

La plateforme SMA combine des gestionnaires institutionnels avec des actions et des obligations, spécialement sélectionnés pour les clients de WAGP.

Votre conseiller détermine le portefeuille approprié selon vos renseignements KYC.

Le compte est entièrement géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire de portefeuille tiers inscrit choisi par votre conseiller.

Produits

Les produits de placement offerts par WAGP sont approuvés dans le cadre de notre processus interne de révision. Les produits approuvés peuvent inclure des produits détenus, gérés, créés et/ou gérés en portefeuille par une entité affiliée à WAGP, y compris iAS. Le présent DIR fournit ci-dessous des renseignements supplémentaires sur la manière dont WAGP divulgue et gère les conflits liés à l'offre de produits et services qui nous sont liés ou reliés. WAGP propose les types de produits de placement suivants :

- **Encaisse et équivalents de trésorerie ;**
- **Placements à revenu fixe** (y compris, sans s'y limiter, obligations internationales, d'entreprises et d'État, obligations d'épargne du Canada et des provinces, billets structurés et à taux variable, titres du marché monétaire, CPG, rentes et bons du Trésor) ;
- **Actions** (y compris, sans s'y limiter, actions ordinaires et privilégiées canadiennes, américaines et internationales, produits dérivés, fiducies de revenu, unités de participation indiciaire, produits structurés et options sur actions) ;
- **Fonds d'investissement** (y compris, sans s'y limiter, fonds d'actions canadiennes et mondiales, fonds à revenu fixe, fonds équilibrés, fonds du marché monétaire, fonds indiciels, fonds spécialisés, fonds négociés en bourse et fonds de placement alternatifs) ;
- **Fonds de placement alternatifs.**

Votre conseiller peut vous expliquer ces produits, leur fonctionnement, leurs risques, leurs contraintes de liquidité ou de revente, leurs rendements potentiels ainsi que leur pertinence pour vous. Pour plus d'information, vous pouvez également consulter « Placements en un coup d'œil », une brochure en langage clair préparée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Veuillez communiquer avec votre conseiller si vous souhaitez en obtenir une copie.

Nouveaux services et produits

Nous offrirons de nouveaux services et produits au fur et à mesure de leur développement. Vous pouvez vous renseigner à leur sujet et déterminer s'ils vous conviennent en discutant avec votre conseiller ou en consultant les informations figurant dans vos relevés ou autres communications.

Produits d'assurance et régimes collectifs de retraite/avantages sociaux

Certains conseillers détiennent un permis d'assurance et exercent des activités d'assurance à l'extérieur de WAGP par l'intermédiaire de Assurance Wellington-Altus Inc. (AWA), une société affiliée à WAGP et une agence d'assurance autorisée en vertu des lois provinciales applicables. De plus, Groupe Solutions Wellington-Altus (GSWP) également une société affiliée à WAGP, offre des produits d'assurance collective ainsi que des solutions de retraite et d'avantages sociaux collectifs, et maintient un accord de recommandation avec WAGP et ses conseillers.

WAGP n'est pas autorisée à fournir des services ou des conseils en matière d'assurance, d'assurance collective ou de régimes collectifs de retraite/avantages sociaux. Bien que WAGP ne détienne aucune participation directe dans WAIL ou WAGS, ces entités sont toutes affiliées et entièrement détenues par leur société mère, Wellington-Altus Financial Inc.

Si vous êtes intéressé par ces produits, demandez à votre conseiller s'il peut vous les offrir directement ou vous orienter vers AWA ou GSWP conformément aux lois applicables et aux politiques de WAGP.

COMMENT WAGP ÉVALUE LA PERTINENCE DE VOS PLACEMENTS

WAGP utilise les renseignements KYC que vous fournissez à l'ouverture du compte et met à jour de façon continue pour déterminer la pertinence des placements et s'assurer que les décisions d'investissement sont prises dans votre intérêt prioritaire.

Cette évaluation tient compte notamment de :

- votre situation personnelle et financière actuelle ;
- vos connaissances en matière de placement ;
- votre horizon de placement ;
- votre profil de risque ;
- vos besoins et objectifs de placement ;
- la composition actuelle de votre compte et son niveau de risque ;

- toute restriction ou contrainte applicable.

Ces facteurs sont décrits dans votre demande d'ouverture de compte WAGP et dans les mises à jour de vos renseignements KYC.

Nous examinons la pertinence des placements :

- tous les 36 mois pour les comptes transactionnels et fondés sur des conseils ;
- tous les 12 mois pour les comptes gérés, UMA et SMA ;
- lors de chaque ordre ou recommandation ;
- lors du transfert ou dépôt de titres ;
- en cas de changement de conseiller ;
- en cas de modification de vos renseignements KYC ;
- en cas de changement concernant un titre détenu ;
- lors de révisions périodiques.

Avant toute action, nous nous assurons raisonnablement qu'elle est appropriée et dans votre intérêt.

Il est donc essentiel que vos renseignements KYC soient à jour. WAGP se réserve le droit de refuser un ordre si celui-ci n'est pas jugé approprié.

TYPES DE FRAIS ET DE FACTURATIONS

Une description des frais liés à votre compte se trouve dans votre convention de compte et dans votre trousse d'accueil.

Intérêts

Si votre compte présente un solde débiteur, des intérêts seront facturés. Les taux sont disponibles sur demande.

Change de devises

Les taux de change fluctuent et sont disponibles sur demande.

Incidence des frais sur les rendements

Les frais réduisent le montant investi et, au fil du temps, diminuent vos rendements et la capitalisation. Même des frais modestes peuvent avoir un effet significatif à long terme, en réduisant à la fois votre capital et les rendements que celui-ci aurait générés.

RISQUES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Les risques potentiels suivants doivent être pris en compte :

Risque de marché : La valeur marchande de vos placements fluctuera en fonction de facteurs propres aux sociétés, des conditions économiques générales ainsi que des conditions des marchés boursiers et obligataires.

Risque de crédit : Risque que la contrepartie à un instrument financier ne respecte pas les obligations ou engagements qu'elle a contractés.

Risque de liquidité : Risque qu'un titre ne puisse pas être réglé ou vendre à temps ou à un prix raisonnable.

Risque de change : Si vous détenez un placement libellé en devise étrangère et que le taux de change entre le dollar canadien et cette devise évolue défavorablement, cela peut réduire la valeur de votre placement. À l'inverse, les variations de change peuvent aussi l'augmenter.

Risque de taux d'intérêt : Résulte de la possibilité que des variations des taux d'intérêt influencent les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Risque lié aux placements étrangers : Les placements dans des sociétés étrangères sont influencés par les conditions économiques et de marché des pays concernés. Certains pays ont des normes comptables, d'audit et de divulgation moins strictes et une stabilité politique moindre que le Canada. Il peut exister des risques de nationalisation, d'expropriation ou de contrôle des changes, ainsi que des difficultés de négociation. Les placements aux États-Unis ne sont pas considérés comme comportant ce risque.

Risque lié aux actifs alternatifs : WAGP peut, à l'occasion, investir une partie de vos actifs dans des catégories d'actifs alternatifs, comme l'immobilier, les fonds de couverture et les placements privés. Ces actifs peuvent être illiquides, volatils et sujets à une évaluation inadéquate, et donc très risqués.

Risque lié aux produits dérivés : WAGP peut utiliser des produits dérivés dans ses stratégies. Ces instruments nécessitent des techniques et analyses spécifiques et comportent des risques tels que le risque de marché, de taux d'intérêt, de mauvaise évaluation, de corrélation imparfaite avec l'actif sous-jacent et de défaillance de la contrepartie. Ils peuvent être très illiquides et entraîner des pertes supérieures au capital investi.

Effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer des placements comporte un risque plus élevé que l'utilisation de fonds propres. Même si la valeur des titres diminue, vous devez rembourser le prêt et payer les intérêts conformément aux conditions prévues.

PERSONNE DE CONFIANCE ET BLOCS TEMPORAIRES

Personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance et fournir ses coordonnées lors de l'ouverture du compte ou ultérieurement. Cette personne doit être digne de confiance, capable de discuter de votre situation personnelle et idéalement ne pas participer à vos décisions financières.

Nous pouvons communiquer avec cette personne (ou votre représentant légal) si nous soupçonnons une exploitation financière ou si vous semblez souffrir d'une diminution de vos capacités mentales. Nous pouvons aussi la contacter si nous ne parvenons pas à vous joindre après plusieurs tentatives, afin de confirmer vos coordonnées ou celles d'un représentant légal (ex. : mandataire).

Vous pouvez modifier ou retirer cette désignation en tout temps.

Blocages temporaires

Un blocage temporaire est une restriction imposée sur l'achat, la vente ou le transfert de titres ou de liquidités.

WAGP n'imposera un tel blocage que si nous avons des motifs raisonnables de croire que :

DOCUMENT DE DIVULGATION DES RELATIONS



- vous êtes un client vulnérable ;
- vous êtes victime d'exploitation financière (ou qu'elle est en cours ou imminente) ;
- vous n'avez pas la capacité mentale de prendre des décisions financières.

Si un blocage est appliqué, nous vous en informerons dès que possible avec les raisons. Nous réévaluerons la situation en continu et vous fournirons une mise à jour mensuelle (au maximum tous les 30 jours).

RELEVÉS, CONFIRMATIONS ET RAPPORTS

WAGP fournit les documents suivants :

Confirmations de transactions :

Sauf exception (comptes gérés spécifiques), vous recevrez une confirmation écrite dans les deux jours suivant chaque transaction. Vous pouvez aussi choisir une version électronique.

Relevés de compte :

Envoyés trimestriellement (mars, juin, septembre, décembre) et mensuellement lorsqu'il y a activité.

Rapport de rendement :

Envoyé annuellement en janvier.

Rapport des frais :

Envoyé annuellement en janvier.

INDICES DE RÉFÉRENCE

Comparer votre portefeuille à un indice de référence (benchmark) est utile pour évaluer la performance.

Exemples :

- S&P/TSX (actions canadiennes)
- DEX Universe (obligations canadiennes)
- S&P 500 (actions américaines)

Un portefeuille diversifié est comparé à un indice combiné selon sa répartition.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes doivent être adressées au responsable désigné :

Téléphone : 1-888-315-8729

Courriel : dco@wellington-altus.ca

Adresse : 201, avenue Portage, 25e étage, Winnipeg (MB) R3B 3K6

Un accusé de réception est envoyé dans les 5 jours ouvrables.

Une réponse complète est fournie dans :

- 90 jours (hors Québec)
- 60 jours (Québec)

CIRO ET OBSI

Si vous n'êtes pas satisfait :

CIRO : 1-877-442-4322

OSBI : ombudsman@obsi.ca | 1-888-451-4519

OSBI offre un service indépendant de résolution des différends.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus peuvent exister. En tant que courtier introducteur, WAGP en présente généralement moins qu'une firme intégrée, mais ils peuvent tout de même survenir.

La divulgation détaillée est disponible dans :

<https://wellington-altus.ca/legal/>

POLITIQUE DE RÉPARTITION ÉQUITABLE

WAGP veille à ce qu'aucun client ne soit favorisé.

- Les ordres groupés exécutés à un même prix sont répartis équitablement.
- Si les prix diffèrent, une méthode équitable (ex. moyenne pondérée) est utilisée.
- Les ordres partiellement exécutés sont répartis au prorata.

Les décisions tiennent compte :

- du poids du titre dans le portefeuille
- du secteur
- de la trésorerie disponible

La politique de meilleure exécution guide également ces pratiques.

MEILLEURE EXÉCUTION ET TRAITEMENT DES ORDRES

WAPW 112 (6-2026) F - Document de Divulgence des Relations

DOCUMENT DE DIVULGATION DES RELATIONS



Avec l'introduction de multiples marchés au Canada, WAGP souhaite informer ses clients des politiques et procédures qui régissent le traitement des ordres d'achat et de vente de titres inscrits au Canada. Les opérations effectuées par ou via WAGP sont traitées par le dépositaire de WAGP, NBIN.

Les ordres portant sur des titres inscrits à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) peuvent être exécutés sur ces marchés ainsi que sur divers marchés électroniques alternatifs au Canada ou sur des marchés réglementés étrangers. WAGP déploie tous les efforts raisonnables pour assurer la « meilleure exécution » des ordres de ses clients, peu importe le marché sur lequel les titres sont cotés ou négociés.

Pour toute question concernant cette politique, veuillez communiquer avec votre conseiller.

Marché principal

Sauf indication contraire de WAGP, le marché principal pour tous les titres inscrits au TSX et au TSX-V demeure le TSX et le TSX-V, même si ces titres sont également négociés sur d'autres marchés.

Le TSX et le TSX-V sont ouverts de 9 h 30 à 16 h (HNE), du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en Ontario.

Heures de négociation

Les conseillers, le personnel de négociation et les systèmes de WAGP sont disponibles pour exécuter les ordres durant les heures du marché principal. Bien que du personnel puisse être disponible en dehors de ces heures, WAGP ne garantit pas la prise d'ordres ni leur exécution en dehors de 9 h 30 à 16 h (HNE).

Acheminement des ordres

Les ordres reçus sont traités comme suit :

- Avant l'ouverture (9 h 30 HNE) : l'ordre est saisi sur le marché principal pour exécution à l'ouverture. Aucun acheminement vers un marché alternatif.
- Après la fermeture (16 h HNE) : l'ordre est saisi pour la pré-ouverture du marché principal le jour ouvrable suivant. Aucun acheminement vers un marché alternatif.
- Pendant les heures de marché : l'ordre est acheminé vers le marché offrant la meilleure exécution (meilleur prix acheteur ou vendeur, ou probabilité d'exécution la plus élevée selon WAGP).
- Ordre non exécuté immédiatement : toute portion restante est inscrite au carnet d'ordres du marché principal jusqu'à exécution, expiration, modification ou annulation.
- Modification d'un ordre : traitée comme un nouvel ordre selon les conditions ci-dessus.

EXÉCUTION DES ORDRES

Certains types d'ordres sont traités de manière spécifique :

- Ordres du jour
Ordres valides uniquement pour la journée de négociation. Expirent à la fermeture du marché s'ils ne sont pas exécutés, sauf entente contraire.
- Ordres valides jusqu'à annulation (ouverts)
Valides jusqu'à une date d'expiration prédéterminée. Sont inscrits sur le marché principal s'ils ne peuvent être exécutés immédiatement ailleurs.
- Ordres au marché
Ordres exécutés immédiatement au meilleur prix disponible afin d'assurer l'exécution complète. Expirent en fin de journée s'ils ne sont pas entièrement exécutés.
- Ordres à cours limité
Ordres fixant un prix minimum de vente ou maximum d'achat. Expirent à la fermeture du marché s'ils ne sont pas exécutés.
- Ordres à modalités particulières
Ordres comportant des conditions spécifiques non exécutables sur le marché régulier. Inscrits uniquement sur le marché des opérations spéciales du marché principal, sauf exécution immédiate ailleurs.
- Ordres stop (stop loss)
Ordres qui deviennent des ordres à cours limité lorsque le prix stop est atteint. Sont acheminés uniquement vers le marché principal jusqu'à exécution ou expiration.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de problèmes techniques ou limitations d'accès aux marchés, les ordres peuvent être acheminés vers le marché principal ou un marché alternatif, selon la situation et à la discrétion de WAGP.

DIVULGATION DU MARCHÉ

Les ordres exécutés sur un ou plusieurs marchés sont généralement confirmés au moyen de relevés distincts pour chaque marché. Le nom du marché utilisé y est indiqué.

MODIFICATIONS

WAGP se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment, à sa discrétion.